

## Management de la sécurité

L'exploitant (propriétaire) doit établir un système de gestion de sécurité qui convient à garantir et à améliorer la sécurité de la/les place/s de jeux. Durant toutes les phases de conception, construction, inspection, maintenance et fonctionnement de la place de jeux, l'exploitant doit tenir compte et appliquer les indications du fabricant. Les équipements supplémentaires tels que les bancs, les poubelles, les clôtures, les portails et les ombrages doivent également être pris en compte. Les personnes qui s'occupent de la gestion de sécurité doivent avoir des compétences appropriées.

L'exploitant doit vérifier régulièrement et systématiquement l'efficacité de toutes les mesures de sécurité appliquées. Un plan d'inspection doit être établi. Les modifications des normes, l'expérience, les changements de circonstances, l'état de la technique, les accidents connus et les évaluations des risques doivent être pris en compte lors du contrôle.

Les mesures de gestion de la sécurité doivent être documentées : Plans de montage, plans de fondation, plans d'environnement, instructions de maintenance, instructions de fonctionnement, rapports d'inspection, rapports de contrôle, certificats, déclarations de conformité, journal des travaux de maintenance. Tous les documents doivent être archivés. Ils doivent être accessibles en cas d'inspection, de réparation de maintenance ou d'accident. La documentation est importante en cas de revendications juridiques et peut avoir un effet libératoire.

Lorsque des modifications et des réparations sont apportées aux jeux ou aux sols de places de jeux, elles ne doivent être effectuées qu'après consultation du fabricant ou d'une personne compétente. La sécurité du public (y compris le personnel d'entretien) doit être garantie. Si un niveau de sécurité insuffisant apparaît (risque inacceptable), l'accès et l'utilisation de jeux de plein air ou de la place de jeux entière doivent être empêchés.

Un panneau d'information (panneau de signalisation) doit être installé de manière visible et permanente sur la place de jeux. Les informations suivantes doivent y figurer (pictogrammes et/ou textes):

- Numéro d'appel d'urgence général.
- Les personnes à contacter: exploitant, personnel de maintenance (téléphone, e-mail, adresse Internet).
- Nom et adresse de la place de jeux (ou coordonnées).
- Informations complémentaires spécifiques: heures d'ouverture, emplacement du défibrillateur, accès des services de secours.
- Interdiction de porter un casque ou un cordon, interdiction d'accéder avec un chien, interdiction de fumer (non exigé par la norme).

Dans les établissements encadrés et clôturés, on peut éventuellement renoncer à une signalisation (jardins d'enfants, crèches, terrains de jeux d'aventure, etc.).

Il convient d'établir un plan d'urgence écrit. Ce document contient des mesures et des procédures en cas d'accident, d'incendie, de manquement grave à la sécurité, d'acte de vandalisme, qui est de nature à garantir et à améliorer la sécurité.

Les points suivants doivent être rapportés et conservés:

- Lieu, date, heure et conditions météorologiques.
- Âge et sexe des personnes accidentées (y compris vêtements, chaussures, casque, bijoux, etc.).
- Description de l'accident: personnes impliquées, équipements et sols de la place de jeux.
- Les blessures subies, le traitement de la personne blessée.
- Témoignages, rapports des services de secours, déclaration d'accident à l'assurance.

## Inspection et maintenance selon la norme EN 1176-7

Concerne les jeux de plein air, les sols amortissants des places de jeux et les équipements complémentaires. Il est utile d'établir un planning afin d'effectuer correctement les inspections.

### **Inspection / plan d'inspection:**

Examen visant à garantir l'utilisation continue et sûre d'une place de jeux.

L'objectif d'une inspection est d'évaluer le niveau général de sécurité des jeux de plein air, des sols amortissants de place de jeux et des équipements complémentaires de la place de jeux.

Les inspections suivantes doivent être effectuées:

- Inspection après l'installation par un spécialiste compétent et indépendant.
- Inspection visuelle de routine par l'exploitant (au moins toutes les 1 à 2 semaines, éventuellement tous les jours).
- Inspection opérationnelle par l'exploitant (tous les 1 à 3 mois).
- Contrôle annuel par un professionnel qualifié (après 12 mois maximum).

Le résultat d'une inspection doit être consigné dans un rapport d'inspection et archivé.

Le rapport d'inspection doit comprendre:

- Plan d'inspection (type d'inspection, détails des équipements inspectés, état et dommages constatés).
- Instructions d'inspection, d'entretien et d'exploitation.
- Enregistrements des entretiens et des réparations (résultat du contrôle, mesures, date et visa).
- Plans de pose de protection contre les chutes, plans de montage et de fondation.
- Documents de construction particuliers (p. ex. procédure de mise en tension du téléphérique, instructions d'entretien de l'Assiette Fuchs, etc.).
- Certificats et déclarations de conformité.

### **Maintenance / plan de maintenance:**

- Lieu, désignation de la place de jeux, date, heure, spécialiste compétent et type de contrôle (contrôle visuel, contrôle de fonctionnement et contrôle annuel).
- N° d'article, désignation jeux de plein air, année de construction.
- Resserrer les fixations, le vissage et la tension des câbles et des chaînes.
- Entretien des surfaces des jeux de plein air.
- Entretien de tous les sols amortissants.
- Lubrification des roulements (respecter les consignes du fabricant).
- Nettoyage.
- Eliminer les débris de verre, les déchets et les impuretés.
- Marquage des jeux de plein air (marquage au niveau du sol) pour indiquer le niveau de remplissage des matériaux antichute en vrac ainsi que les sols de protection contre les chutes.
- Remplir les matériaux de protection contre les chutes en vrac à la bonne hauteur.
- Les zones d'impact libres et les espaces de chute doivent être libres de tout obstacle (bancs, jouets, couvercle, de puits, etc.).

### **Réparations de maintenance :**

(à réaliser uniquement par des personnes compétentes)

Les réparations d'entretien doivent inclure des mesures visant à réparer les dommages ou à rétablir le niveau de sécurité requis des places de jeux, y compris les jeux de plein air et les sols des places de jeux.

par exemple:

- Remplacer des fixations, des articulations de balançoire, des unités de palier, etc.
- Travaux de soudage.
- Remplacer les pièces usées, endommagées ou défectueuses.
- Remplacer ou réparer des sols amortissants endommagés.
- Nous attirons votre attention sur le fait que les matériaux spéciaux sont éliminés de manière appropriée (p. ex. cordes, éléments en granulés de caoutchouc, toboggans, etc.).

## **Types d'inspection selon la norme EN 1176-7**

### **Inspection après l'installation (inspection de base)**

Après l'achèvement d'une nouvelle place de jeux (avant son ouverture) ou après des modifications substantielles de jeux de plein air ou de sols amortissant de places de jeux, une inspection après l'installation doit être effectuée par une personne compétente et indépendante afin d'évaluer le niveau général de sécurité. Les modifications importantes sont le remplacement de jeux de plein air, le changement d'emplacement, ainsi que les adaptations structurelles (p. ex. nouvelles plates-formes, poteaux, etc.).

Après une à deux semaines d'utilisation du jeu, vérifier à nouveau toutes les vis et raccords et les resserrer si nécessaire. Remarque pour le créateur: prendre des photos avant l'installation (fondations, jeux de plein air et équipements supplémentaires).

### **A) inspection visuelle de routine (contrôle visuel)**

(par le propriétaire : au minimum toutes les 1 à 2 semaines, éventuellement tous les jours)

Inspection pour reconnaître les sources de danger résultant du vandalisme, de l'usure ou des influences atmosphériques:

- Garantir la propreté, garder les surfaces libres de tout débris (éclats de verre, etc.).
- Contrôler les dommages aux cordes (brûlures, coupures et forte usure).
- Contrôler qu'aucun objet ne soit situé dans l'espace de chute (par ex. des bancs mobiles, des jouets, etc.).
- Remettre du matériel en vrac (copeaux, sable, etc.) sur les fondations qui sont apparentes et dans les zones de chutes.
- Les défauts constatés doivent être signalés immédiatement.

### **B) inspection opérationnelle (contrôle fonctionnel)**

(par le propriétaire : tous les 1 à 3 mois)

Inspection pour vérifier le fonctionnement et la stabilité des jeux:

- Tous les points sous A (contrôle visuel).
- Contrôler l'état de la surface du sol, fermer les joints des dalles en caoutchouc.
- Remettre des copeaux, du sable, etc. jusqu'au niveau du marquage (niveau fini du terrain).
- Resserrer tous les éléments de fixation en cas de besoin (tenir compte du retrait du bois).
- Contrôler la facilité de mouvement et l'usure excessive des pièces mobiles (visserie, suspensions, articulations, roulements, etc.).
- Contrôler la stabilité.
- Contrôler les pièces en bois (pourriture, écharde, fissures, dommages, champignons xylophages, arêtes vives, etc.).
- Contrôler que tous les éléments, tels que les filets, câbles, chaînes et pièces de fixation ne soient pas endommagés.
- Contrôler les distances (garde au sol, hauteur de chute, espace libre, etc.).
- Les pièces endommagées ou manquantes doivent être remplacées immédiatement.

## **Types d'inspection selon la norme EN 1176-7**

### **C) inspection principale annuelle (contrôle annuel)**

(par un spécialiste ou un personnel qualifié des jeux de plein air : à intervalles de 12 mois au maximum ou selon fabricant)

Inspection pour constater le niveau général de sécurité de jeux, des fondations, des surfaces, ainsi que la sécurité opérationnelle:

- Tous les points sous A et B (contrôle visuel et contrôle fonctionnel).
- Evaluer l'état des jeux et des sols amortissants.
- Evaluer l'état général des installations, des fondations et des surfaces.
- Tenir compte de la pourriture, la décomposition, la corrosion, l'usure et le vieillissement. Ces éléments doivent éventuellement être réparés ou remplacés.
- Points de coincement et défauts cachés.
- Les fondations qui présentent des fissures doivent impérativement être refaites selon les indications du fabricant.
- Les éléments porteurs doivent être solidement ancrés.
- Si la stabilité d'un jeu de plein air dépend d'un seul poteau, l'inspection doit être particulièrement soignée (éventuellement vérifier plusieurs fois par an, p.ex. en dégageant).
- Contrôler l'amortissement des revêtements antichocs et du matériel en vrac.
- Tester la stabilité des jeux de plein air (test de traction).

Les instructions d'inspection et d'entretien spécifiques aux jeux, ainsi que les certificats, peuvent être téléchargés sur notre site web [www.fuchsthun.ch](http://www.fuchsthun.ch). Vous pouvez également nous demander ces documents par e-mail ou par téléphone.

***Si la sécurité de fonctionnement ne peut plus être garantie (défauts importants), l'installation doit être mise hors service. Le propriétaire doit être informé immédiatement. Bloquer les jeux par des mesures de construction ou les enlever complètement.***

***Veillez prendre note que des manquements concernant l'entretien et les inspections peuvent présenter un risque important d'accidents. Pour l'entretien des jeux de plein air, seules des pièces de rechange originales sont admissibles.***

***Il est vivement recommandé de tenir par écrit toutes les inspections et réparations effectuées, et de les garder pendant 10 ans.***

***Pendant l'installation, ainsi que lors des travaux d'entretien et de réparation, l'installation de jeu doit être barrée.***

L'inspection principale annuelle (contrôle annuel) doit être effectuée par un personnel compétent, en respectant strictement les instructions données par Fuchs Thun AG.

Le contrôle annuel peut être également réalisé par la maison Fuchs Thun AG, sur la base d'un contrat d'inspection (possible uniquement en Suisse et au Liechtenstein).